

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 17 Septembre 2018 à 19h00**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mme : CHAPT Sabine, MM : CHATAGNON Pascal, LANDIER Sébastien,

**Absents** : COURPON Céline, LIAUD Sandra, DUMOUSSEAU Eric, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric

**Excusé** : D'ESPAGNAC Nicolas,

**Secrétaire** : CHAPT Sabine

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 septembre 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 17 septembre 2018 à 19 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1- DM N°3 - Paiement de la facture BAPX suite aux orages du 04 juillet 2018**

Monsieur le Maire expose que suite à l'orage survenu le mercredi 04 juillet 2018 sur notre commune, le BAPX (standard téléphonique) installé dans le secrétariat de la Mairie a été endommagé.

Nous avons contacté l'entreprise CRT Télécom auprès de laquelle nous sommes engagés qui a constaté que le matériel endommagé ne fonctionnait plus et qu'il était nécessaire de le changer.

La société ACCESS COM est intervenue.

La facture s'élève à 2 857.37 € TTC.

Nous avons fait une déclaration de sinistre auprès de la mutuelle de Poitiers, la facture nous sera remboursée à hauteur de 2 375.37 € (montant correspondant au devis de remplacement du standard téléphonique, déduction faite de la franchise de 482 €)

Monsieur le Maire expose que les crédits nécessaires au paiement de la facture ne sont pas inscrits au budget et propose de prendre la Décision Modificative suivante :

678 : + 2 858 €

022 : - 483 €

7788 : + 2 375 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire

- à prendre la Décision Modificative ci-dessus
- à régler la facture d'un montant de 2 857.37 € à la Société ACCESS COM
- à faire parvenir la facture et la lettre d'acceptation à La Mutuelle de Poitiers pour demande de remboursement

### **2- Désignation d'un délégué élu au sein du CNAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame MAYRAN Annick, déléguée élue au sein du CNAS, il est nécessaire de désigner un autre délégué élu.

Il rappelle que Madame Nathalie CALMELS, adjoint administratif, domiciliée 5 Rue du Tilleul 16200 Foussignac, a été désignée en qualité de déléguée agent et maintien sa nomination

Monsieur le Maire propose de désigner :

Monsieur Sébastien LANDIER, adjoint au Maire, domicilié 32 Rue du Chai des Pères 12600 Foussignac, en qualité de délégué élu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

### **3- Bâtiments**

- ✓ Ancienne école : la remise aux normes électrique côté Route de Jarnac est terminée, les huisseries seront posées fin du mois de septembre, le coffret électrique pour alimenter la partie Route du Goulet est posé, la séparation intérieure en placo des deux parties doit s'effectuer au début du mois d'Octobre.
- ✓ Salle des fêtes : Elle sera fermée à la location les 3 premières semaines de janvier 2019 afin d'effectuer la mise en accessibilité des toilettes et de la scène (ADAP)

### **4- Voirie**

- ✓ L'entreprise COLAS a effectué les travaux prévus dans le cadre de la mutualisation des travaux voirie avec Grand Cognac. Réfection du trottoir au carrefour de la Route de Bourras et de la Route de Vaux-Rouillac en béton désactivé.
- ✓ La commission enfouissement des réseaux ne s'est toujours pas réunie (discordance entre le SDEG et le Département), ce qui retarde le commencement des travaux de mise en sécurité de la Route de Jarnac et de la Route du Goulet
- ✓ Les travaux de viabilisation du Lotissement Le Renclos doivent débuter mi Octobre

### **5- Compétence scolaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 01/01/2019 la compétence scolaire sera à nouveau exercée par les communes qui possèdent une école primaire sur leur territoire.

Notre Commune n'ayant pas d'école, les 60 enfants de Foussignac sont scolarisés de la manière suivante :

- Jarnac : 20
- Sigogne : 14
- Mérignac : 7
- Bassac : 1
- Les Métairies : 2
- Châteaubernard : 2
- Gensac La Pallue : 1
- Chassors : 1
- Triac-Lautrait : 3
- Ecole privée Jarnac : 9

Une participation financière sera demandée par les communes accueillant nos enfants, celle-ci sera variable d'une commune à l'autre.

### **6 - Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un membre du Club de Pétanque qui souhaite que la commune mette du sable sur le sol de l'ancien local technique afin de pouvoir s'entraîner l'hiver. Ce local est utilisé par la commune pour stocker du matériel de la salle des fêtes et mis à disposition des locataires de la salle des fêtes en cas de besoin. Le conseil municipal refuse la demande exposée ci-dessus.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un camion de vente de pizzas sera présent à compter du 25 septembre devant la mairie tous les mardis de 17h30 à 22h30.
- L'association Créa Scène propose tous les mercredis à la salle des associations des cours de chant dès 15h30 et une chorale à 20h30.
- Nous avons reçu les remerciements de la Chambre des Métiers pour l'attribution de leur subvention.
- La cloche de l'Eglise a été réparée, la courroie était faussée. L'angélus qui avait dû être arrêté est désormais remis en fonction.
- Un acte de malveillance a été commis dans l'Eglise, le tabernacle a été forcé, aucun vol n'est à déplorer.
- Il est rappelé que les brûlages de déchets verts ménagers sont interdits sauf autorisation de Monsieur le Maire et uniquement pour les périodes du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 30/04 et après avoir consulté le serveur vocal qui informe des conditions météorologiques au jour le jour. Les demandes sont à retirer auprès du secrétariat.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.**